

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le PLUi Grand Lac (ex-Calb) - Révision allégée n°1

Notre territoire est couvert par 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces outils de planification définissent les règles de construction et d'occupation des sols de nos communes.

Publié le 07 avril 2023

Dernière modification le 11 septembre 2025



Des nouvelles informations suite aux annulations partielles du PLUi ex-CA LB sont [à télécharger ici !](#)

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Depuis l'approbation du PLUi Grand Lac (ex CALB) en 2019, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements du PLUi pour permettre la réalisation notamment de projets d'intérêt général et rectifier une erreur de délimitation d'une zone à urbaniser sans qu'il ne soit porté atteinte aux orientations définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le projet est destiné à faire évoluer le PLUi sur 3 communes :

- **Aix-les-Bains** pour réduire un Espace Boisé Classé afin de permettre la construction d'un réservoir d'eau potable et ses équipements associés dans le cadre d'un projet permettant de sécuriser l'alimentation en eau de plusieurs communes du territoire ;
- **Drumettaz-Clarafond** pour modifier une Orientation d'Aménagement et de Programmation et le zonage associé ;
- **Pugny-Châtenod** pour permettre la création de stationnements publics aux abords de l'école.

Une enquête publique a eu lieu du 10/10/2022 au 14/11/2022. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont téléchargeables ci-dessous (pièces 6 et 7) :

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ex territoire CALB



Les pièces du dossier d'enquête publique de la révision allégée n°1



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > PLUi de Chautagne
- > PLUi de l'Albanais Savoyard
- > Le Géoportail de l'urbanisme



SUR INTERNET

- > L'approbation du SCoT en vigueur
(<http://www.metropole-savoie.com/metropole-savoie-elabore-et-met-en-oeuvre-le-schema-de-coherence-territoriale-scot/approbation-du-scot-le-8-fevrier-2020/>)
- > Le SCoT en vigueur
(<http://www.metropole-savoie.com/wp-content/uploads/2016/01/Le-SCoT-en-vigueur-17122016.pdf>)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven
:

 8h30-12h00

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/le-plui-grand-lac-ex-calb-revision-alleege-n1?>

et 13h30-17h00



04 79 35 00 51